

Jeudi 24 Janvier 2019, 8h30-11h30 : Conseil de l'ED SVS – Valrose

Présents : Nadine Loudig, Raphaël Bonnet, Didier Mary, Gilles Bernot, Alexandre Boscari, Véronique Van de Bor, Emmanuel Deval, Marylène Poirié, Philippe Rostagno, Cristine Alves da Costa, Vivien Weber, Thomas Lamonerie.

Excusés : Béatrice Bailly-Maître, Christine Coustau, Abdel Wakkach. Heidy Schmid-Antomarchi, Olivier Blanck, Baptiste Ropert.

Accueil des nouveaux membres du Conseil : Le Conseil souhaite la bienvenue à Didier Mary et Raphaël Bonnet élus respectivement comme représentant de la discipline Recherche Clinique et comme représentant des doctorants de 1^{ère} année.

Audition des représentants de l'équipe RETINES demandant un rattachement à l'ED SVS.

P. Staccini, et G. Maignant ont présenté leur unité RETINES en création, validée par la commission de recherche. L'activité et les projets de recherche, centrés sur les données de santé, d'histoire de vie, de territoire et d'environnement des patients, sont détaillés dans un document distribué au Conseil. Celui-ci se prononce favorablement après examen des documents et concertation collégiale.

Mesures de protection des doctorants en cas de problèmes d'encadrement graves.

Suite à une plainte déposée par une doctorante contre son encadrant, le Conseil décide d'adresser à l'encadrant un courrier l'informant qu'un avis défavorable serait donné à toute demande d'inscription tant que les résultats d'enquête ou procédure en cours ne lui seront pas parvenus assortis d'un avis favorable de la Présidence d'UCA. Thomas Lamonerie est chargé de cet envoi.

Le Conseil rappelle l'existence de formations à l'encadrement doctoral et réfléchit à conditionner la levée de mesures de protection au suivi attesté de telles formations.

Changement de direction de thèse et d'ED de rattachement

Le directeur de thèse INRIA d'une doctorante inscrite à l'ED STIC, en co-direction avec une chercheuse biologiste sur un projet de modélisation de récepteurs financé par un contrat UCA, constatant que la doctorante n'a pas les compétences pour mener le développement algorithmique prévu, propose une réorientation vers un projet plus biologique et demande un changement de direction de thèse et d'ED de rattachement pour la 3^{ème} année de thèse.

Gilles Bernot propose d'inviter un de ses membres biologistes au prochain Comité de Suivi Individuel de cette doctorante afin d'évaluer si la thèse comporte assez de biologie pour justifier un rattachement à l'ED SVS avant de donner une réponse. Emmanuel Deval se propose pour cette mission. Le Conseil adopte la proposition.

Thomas Lamonerie regrette que ce contrat UCA, d'un montant supérieur à un contrat standard, et attribué sur des critères d'excellence, d'interdisciplinarité et sur l'aspect novateur du projet ait été donné à une personne n'ayant pas les compétences requises. Cette erreur de recrutement pose la question des procédures UCA qui ne prévoient pas d'audition des candidats.

Mise en place d'une équipe formation ED – Plan d'action

Le cahier des charges est de mettre en place l'organisation d'un nombre de formations limité, mais pérennes, à date fixe, dont l'ED puisse faire l'annonce chaque année à la rentrée de l'ED et dont les inscriptions soient ouvertes au moins un mois à l'avance.

Un objectif de 4 à 6 formations par an est raisonnable et doit s'appuyer sur les plateformes des Instituts.

Exemples : Imagerie – Statistiques – Cytométrie – Omique

Equipe Formation souhaitée : un membre du Conseil représentant de spécialité et un représentant des doctorants, autour de Marylène Poiré, Directrice adjointe à la formation de l'ED.

Raphaël Bonnet et Didier Mary se proposent pour cette mission.

Alexandre Boscari signale qu'une formation à l'écriture d'article / thèse très pertinente est proposée par un consultant basé à Marseille. L'Equipe est chargée de demander un devis et de déterminer dans quelle mesure l'ED pourrait proposer cette formation.

1er appel d'offre pour mobilité internationale 2019 → date limite 22 Mars 2019

Budget annuel maximal: 5000 euros. Le Conseil adopte le maintien du montant et de la nature des aides : 50% des frais plafonnés à 800 € pour séjour de plus de 15 jours, et à 500€ pour une Ecole internationale (pouvant être tenue en France).

Renouvellement des jurys d'audition 2019. Format des auditions. Retour d'expérience.

Rappel : 8 min de présentation du projet, 5 min de questions sur le projet, 12 min d'entretien destiné à évaluer les compétences, la motivation et 5 min débriefing. Les doctorants indiquent que l'exercice leur paraît exigeant mais adapté. Le format est reconduit pour 2019.

Didier Mary demande que lors de la sélection des dossiers, une liste complémentaire soit établie pour compenser les éventuels désistements.

Le Conseil adopte cette proposition et propose de donner une date limite de réponse aux candidats de quelques jours après sélection pour pouvoir compléter la liste des candidats convoqués à l'audition avec la liste complémentaire.

Informations CED

CVEC. Rentrée 2018, instauration de la CVEC, une taxe CROUS dont UCA touche 41€ sur le total de 90€, pour des actions très spécifiques. Applicable pour toute nouvelle inscription (chaque année). Les logiciels sont paramétrés pour conditionner l'inscription au paiement de la CVEC.

Non assujettis : étudiants inscrits en formation continue, réfugiés, demandeurs d'asile.

Assujettis : étudiants étrangers qui sont inscrits et paient leurs droits d'inscription en France.

Co-tutelles de thèse : A priori, même les années où l'inscription est payée dans l'université partenaire, la CVEC est due.

Donc pas d'exonération pour les doctorants sauf s'ils ont le statut de réfugié, demandeur d'asile.

Les candidats à l'HDR sont dispensés de CVEC car ils rentrent dans la formation continue.

Le CED a demandé qu'un bilan de l'utilisation faite du montant de la CVEC soit fait et transmis aux ED.

Frais d'inscription pour les thèses liquidées (+ personnels et enfants de personnels UNS).

Jusqu'à présent, une soutenance avant décembre (thèse liquidée) exonérait des droits d'inscription. Ce dispositif était toléré quand UNS était gérée par la chancellerie de l'académie de Nice. Avec UCA, on est passé à la chancellerie de région, (Marseille) en 2018. L'exonération de droit pour les enfants de personnels, personnels, thèses liquidées a été jugée illégale par la chancellerie de région et supprimée.

Solution possible : modification du calendrier universitaire, qui est une prérogative d'établissement. A Nice, les années universitaires se terminaient le 31 octobre. Toute soutenance après le 31/10 obligeait à se réinscrire. Proposition : repousser la fin d'année universitaire au 30 novembre ou la date limite des qualifications. Dans ce cas, on considère les doctorants comme inscrits de l'année n-1, ils ne paient donc pas la CVEC. Si le CA vote rapidement, ce sera applicable aux soutenances de fin 2018.

Les DCCE ne sont plus exonérés de frais d'inscription. Règle d'exonération < 10% du nombre total d'étudiants. Maintenant que les Masters intègrent UCA, les 10% représentent plus. Y-aura-t-il reconsidération de cette politique ? Le code de l'éducation indique que l'exonération ne peut se faire que sur critères sociaux ou situation personnelle. La lettre de cadrage de F Vidal se positionne dans ce sens mais laisse aux établissements la latitude de gérer les situations personnelles. Gilles Bernot indique que la règle est 10% maximum du nombre d'étudiants et 10% à la discrétion de l'établissement. A suivre.

Logiciel de gestion des étudiants

2017 : choix d'**AMETHIS** comme outil fédérateur pour le CED, malgré une forte opposition des utilisateurs d'**Adum**, avec comme argument principal que c'est le seul logiciel interfaçable avec Apogée.
2018 : Des gestionnaires d'ED sont formés à Amethis, mais n'ont pas d'accompagnement pour le paramétrage, donc pas d'utilisation.

Reprise de la Version 3 en développement et mise en place d'un groupe de travail en décembre

2019 : projet de déploiement en septembre pour toutes les ED. Nadine Loudig proteste contre l'emploi imposé d'un outil inadapté et indique qu'elle s'y oppose.

Le Conseil constate un décalage entre les besoins des ED pour la gestion des doctorants et les fonctionnalités d'Amethis et charge Thomas Lamonerie de porter à la DIRVED un message de soutien à la proposition de l'ED STIC de reconsidérer la possibilité d'utiliser Adum qui est un outil fonctionnel déjà largement validé et utilisé par deux ED d'UCA co-accréditées avec d'autres établissements utilisateurs.

eCandidat: La récupération de l'ancien dossier est possible, mais pas intuitive. La procédure sera expliquée prochainement aux gestionnaires d'ED

Formation doctorale :

Open Science. Chaque ED est priée de solliciter une personne pour participer à groupe de travail sur l'Open Science. Les organismes financeurs publics vont obliger les chercheurs à avoir une politique de science ouverte (Bonus performance quand dépôt des publications dans HAL, etc). UCA souhaite un engagement à ce que les doctorants aient une formation à l'Open Science.

Véronique Van de Bor est volontaire. Marylène propose aussi de solliciter Thomas Guillemaud qui s'investit dans les peer communities.

Ethique : Le MOOC « Intégrité scientifique » de la plateforme FUN MOOC est obligatoire et valorisé à hauteur de 10h de formation scientifique.

Droits d'inscription étudiants extra-communautaires

Chaque Conseil d'ED est invité à faire remonter son avis à Jeanick Brisswalter avant fin janvier.

Avis discuté et validé par le Conseil, à transmettre à la DIRVED

Le Conseil de l'Ecole Doctorale SVS considère que l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers hors union européenne rompt le principe d'égalité et risque d'affaiblir l'attractivité de la formation doctorale en sciences de la vie à UCA, ce qui va à l'encontre des objectifs affichés et des efforts d'ouverture menés par l'ED depuis plusieurs années. La mesure semble contre-productive pour la visibilité et le rayonnement international de l'ED SVS, alors qu'elle compte actuellement 40% de doctorants étrangers d'origines variées, et pour une forte proportion, de pays à faible revenu. L'application d'une telle mesure ne manquera pas de créer des tensions dans les laboratoires où se côtoieront des doctorants soumis à des régimes différents.

Pour ces raisons, le Conseil de l'Ecole Doctorale SVS se positionne contre cette augmentation.

JEDN 2019 : avancement du projet.

Vivien Weber indique que la date est fixée aux 27 et 28 Mai. 3 speakers sont invités et plusieurs sponsors sont déjà assurés. L'ED soutient à hauteur de 5000 €.

Fin du Conseil à 11h30.